



Instructions de Course

Trophée Emeraude-Goëlo Les P'tits Doudous

St Quay-St Cast 26/09/2026

Grade 5B



préambule

- Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

/

L'ORGANISATION

Le Centre Nautique de Saint-Cast et le Sport nautique Saint-Quay-Portrieux co-organisent le **Trophée Emeraude-Goëlo Les P'tits Doudous**, comptant pour le **Trophée Habitable CCI 22 – Ports des Côtes d'Armor**, le 26 septembre 2026, entre Saint-Quay et Saint-Cast, sous l'égide de la Fédération Française de Voile. Le centre nautique de Saint-Cast est l'autorité organisatrice.

1. REGLES APPLICABLES

- L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les **Règles de Courses à la Voile 2025-2028**.
- La langue officielle de l'épreuve est le français.
- Les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile) s'appliqueront aux concurrents étrangers. (Texte sur www.ffvoile.net)
- Le règlement du trophée habitable cotes d'Armor CCI 22.
- Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information installé dans le local du SNSQP, puis au CNSC pour l'arrivée

Avant le départ, Le PC course est situé dans le local du SNSQP, Esplanade du Port d'Armor 22410 St Quay Portrieux 02 96 70 93 34

Après le départ le PC course est situé dans le local du CNSC, port de St Cast

2.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72 et le groupe WHATSAPP

3. INSTRUCTIONS DE COURSE ET MODIFICATIONS

3-1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au plus tard, le vendredi 25 Septembre 2026 .

Un groupe WhatsApp sera créé permettant la communication entre le comité de course, l'autorité organisatrice et les concurrents avant, pendant et après les courses.

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3-2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon décision du Comité de Course

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le local de chacun des clubs organisateurs.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 Le port de l'équipement individuel de flottabilité est obligatoire en **permanence**, de quai à quai. Le **pavillon Y** sera hissé à terre et sur le bateau comité.

6. PROGRAMME DES COURSES

Samedi 26/09/2026 : Course côtière de Port de St Quay Portrieux à Port de St Cast,
- 09h00 Briefing coureurs, Émargement au club house du SNSQP
- 10h30 1er signal d'avertissement, toutes classes
- Heure du dernier signal d'avertissement le jour de la régate : 14h30

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le signal d'avertissement pour :

Grande Course « Ailes marines » : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18, Pavillon Blanc
Course « Groupe CCI » : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20, Pavillon Rouge
Si départ unique pour Course et Grande Course ; Pavillon Jaune

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est situé entre St Quay et St Cast, voir annexe.

9. LES PARCOURS

- 9-1 Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »** et **« Course poursuite à départs décalés »**.
- 9-2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course annoncera à la VHF le parcours à effectuer. Une flamme numérique correspondant au N° de parcours sera envoyée au bateau comité
- 9-3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

- 10-1 Les marques de parcours ou de dégagement sont définies en **annexe**.
- 10-2 Les marques de départ et arrivée sont définies en **annexe**.
- 10-3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. LE DEPART

- 11-1 La zone de départ est à la sortie du Port de St Quay
La ligne de départ est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et **la bouée de départ**.
- 11-2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 11-3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner au plus tôt dans les deux minutes son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12. L'ARRIVEE

- 12-1 Décrite en annexe.

TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Grande Course	Côtier	6 h	9 h
Course	Côtier	7 h	10h

Les bateaux ne finissant pas **120** minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13. SYSTEME DE PENALITE

13-1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

14-1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est au deuxième étage du CNSC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

Emplacement du secrétariat du jury : deuxième étage au CNSC

Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement est précisé **ci-dessus**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

14-2 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

14-3 Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Équipement de plongée et piscine gonflable

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.

L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
- b. Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

Le dernier jour de la régate une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

14-4 Emplacement du secrétariat du jury : deuxième étage au CNSC

14-5 Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : **1 heure**

15. CLASSEMENT

15-1 Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 1.

15-2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [temps sur temps]

15-3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

16. REGLES DE SECURITE

16-1 [DP] [NP] Un élargement départ sera mis en place dans le local du SNSQP, un élargement arrivée sera mis en place dans le local CNSC

16-2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

16-3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 72

16.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

17. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par la flamme SNSQP ou CNSC

18. ACCOMPAGNATEURS

- 18.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 18.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être clairement identifiés.
- 18.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

19. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris doivent être conservés à bord des bateaux et évacués dans les espaces dédiés au port .

20. EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

21. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

22. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 22.1 Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 22.2 Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

23. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 23.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 23.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

24. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 24.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 24.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 24.3 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

ARBITRES DESIGNES

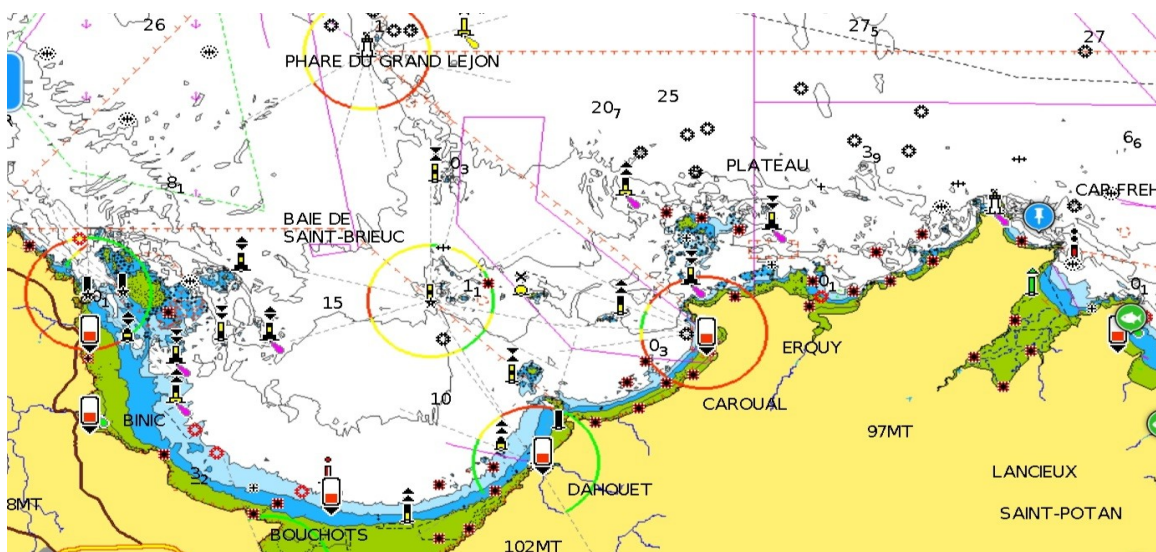
Président du Comité de Course : **Christian Curtenelle**

Président du Jury : Christian Curtenelle

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2025-2028

Régate Emeraude Goelo – les ptits doudous – 26/09/2026

ANNEXE ZONE DE COURSE (voir IC paragraphe 8)



ANNEXE MARQUES

Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée cylindrique orange	Décidé par le comité de course	Bouée cylindrique jaune.	Avisé par VHF	Bouée chenal port de St Cast rouge (la plus Nord)et phare vert blanc situé sur le môle

ANNEXE ARRIVEE

La ligne d'arrivée est située entre la bouée rouge de chenal (la plus Nord) du Port de St Cast et le phare blanc - vert situé sur le môle proche de l'aire de carénage, un pavillon bleu sera positionné à proximité du phare sur le môle.



Position GPS bouée de chenal Port de St Cast cylindrique Rouge :
48° 38.288N – 2°14.448W

Position GPS phare blanc vert : 48° 38.424N – 2° 14.559W

ANNEXE HORAIRES (Source SHOM)

Horaires Marées ST Quay Portieux 26/09/2026

PM 07h24, haut 10.66, coef 89
BM 13h57, haut 1.98m,
PM 19h38, haut 11.08m, coef 93
BM J + 1 2h16, haut 1,57

Horaires Marées St Cast Le Guildo 26/09/2026

PM 07h31, haut 11.24m, coef 89
BM 14h14 ,haut 2.09m,
PM 19h45, haut 11.69m, coef 93

Lever de soleil le 26/09/2026 : 7h54 Coucher de soleil le 26/09/2026 : 20h09

ANNEXE DESCRIPTION PARCOURS

Parcours n°1 (25 MN environ)

Départ
Cardinale Ouest Madeux à laisser à Tribord
Cardinale petit lejon à laisser à bâbord
Chenal d'Erquy, Cardinale Sud « Basse du courant » à laisser à bâbord
Cardinale Est Bourdinots, à contourner à Tribord
Arrivée, Port de St Cast

Parcours n°2 (25 MN environ)

Départ
Cardinale Ouest Madeux à laisser à Tribord
Cardinale petit lejon à laisser à bâbord
Cardinale Nord « Les Landas » à contourner à tribord
Cardinale Est Bourdinots, à contourner à Tribord
Arrivée, Port de St Cast

Parcours n°3 (24 MN environ)

Départ
La Roselière à contourner à bâbord
Chenal d'Erquy, Cardinale Sud « Basse du courant » à laisser à bâbord
Cardinale Est Bourdinots, à contourner à Tribord
Arrivée, Port de St Cast

Parcours n°4 (26 MN environ)

Départ
La Roselière à contourner à bâbord
Cardinale Nord « Les Landas » à contourner à tribord
Cardinale Est Bourdinots, à contourner à Tribord
Arrivée ,Port de St Cast

Parcours VHF

Parcours annoncé par VHF par le Comité de Course.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toute marque cardinale mentionnée comme « à contourner » dans la description de chaque parcours

ANNEXE Course Poursuite à départs Décalés

Le système temps/distance du Guide Osiris 2026 permet de connaître avant le départ l'écart de temps réel qu'il faut placer entre les bateaux pour avoir un temps compensé. Dès lors, en espaçant les départs par groupe, du plus petit au plus gros groupe engagé, l'arrivée est en temps réel.

Les bateaux sont regroupés en ratings identiques en suivant les valeurs nettes de leurs contrats de jauge. Les ratings personnalisés terminés en dixième de point par un chiffre différent de 0 ou 5, sont arrondis de 1 à 2 dixièmes de point à la hausse ou à la baisse pour avoir le plus proche rating se terminant par 0 ou 5. (par exemple 15,7 devient 15,5 et 15,8 devient 16.0)

L'AO calcule à l'avance et publie les heures prévues du départ de chaque groupe.

Le signal de départ est donné pour le plus petit groupe engagé. Les écarts de temps pour les groupes suivant se calculent depuis le signal de départ du premier groupe à partir.

Il n'y a jamais de rappel. Si un concurrent part avant l'heure prévue de son groupe, l'erreur lui est signalée par VHF et il lui appartient de le reprendre correctement, après s'être replacé entièrement du côté pré-départ sans gêner les autres concurrents. Si un concurrent manque à revenir, son heure d'arrivée est majorée de 10 fois l'erreur de temps commise au départ.

La course est déclarée partie dès le départ du premier groupe. Aucun événement, sauf cas de force majeure, ne doit retarder les autres départs. Si un cas de force majeure annulait les autres départs, la course serait annulée.

Rappel pour l'application de la RCV 42 – Propulsion – 4 minutes avant le signal de départ de son groupe.

APPLICATION

La ligne de départ est située en rade de Portrieux

Seul le signal de départ du premier groupe sera précédé des signaux d'avertissement et préparatoire.

Pour aider les groupes suivants, le comité de course indiquera les temps à venir par VHF et par un système visuel à décrire lors du briefing.

Le parcours de la Course Poursuite est : Départ en rade de Portrieux, Madeux à tribord, Petit Lejon à babord, puis option entre Basse du Courant à babord et Les Landas à tribord, Est Bourdinots à tribord, arrivée au Port de St Cast.

Soit pour un parcours de 25 NM, un écart de temps de:

- 6 minutes 15 secondes entre le groupe 10 et le groupe 11
- 4 minutes 10 secondes entre chaque groupe entier à partir du groupe 11.

Le classement est fait sur le temps réel du passage de la ligne d'arrivée.